

Projet de loi organique sur la région

Ce que pensent les partis politiques

• **Pas de préambule clair, propositions ignorées... majorité et opposition le rejettent**

• **Les partis au gouvernement et à leur tête le PJD jugent ce texte incomplet**

• **Ils menacent de boycotter les prochaines élections**

LES réactions sont presque semblables sur l'apport de l'avant-projet de la loi organique sur la région. Pour l'ensemble des partis, que ce soit ceux de l'opposition ou ceux de la majorité, le projet de texte reste en deçà des attentes. Il a permis d'unir les partis de l'opposition et sortir avec une position commune rejetant la version actuelle de l'avant-projet de la

loi organique. Ils ont même menacé de boycotter les prochaines échéances électorales «au cas où les conditions essentielles garantissant leur succès et leur transparence ne seraient pas respectées». Cette position a été matérialisée par la publication d'un mémorandum commun signé par les partis de l'opposition, à savoir: PAM, PI, USFP et l'UC. Premièrement, on soulève l'absence d'un préambule qui devrait expliquer les raisons définissant les choix fondamentaux de la loi organique. «On reproche également au gouvernement de ne pas prendre en considération nos propositions formulées à la Commission consultative de la régionalisation», ajoute Soufiane Khayrate, membre du bureau politique de l'USFP. Il insiste aussi sur le fait que dans le projet de texte la relation entre l'institution du président de la région et l'autorité de tutelle est en faveur de cette dernière. Concernant ce point, Saïd Chbaâtou, membre du bureau politique de l'USFP et président de la région de Meknès-Tafilalet, a un avis per-

sonnel particulier. La priorité pour lui n'est pas de transférer le pouvoir d'ordonnateur du wali au président, mais plutôt d'impliquer réellement les élus dans l'élaboration

est largement justifiée par leurs attentes en matière de réforme régionale», explique Abdallah Harsi, professeur de droit public. Pour lui, «la médiatisation du concept de

Hiérarchisation

POUR Chbaâtou, il aurait été plus intéressant d'avoir une chronologie dans la promulgation des lois en commençant tout d'abord par une charte sur la déconcentration. Cela va permettre aux représentants de différents départements d'avoir les prérogatives et les compétences qui leur permettent de décider au niveau d'un territoire. Et l'adoption de la loi organique sur la région devrait se faire avant celle de Finances. □

des politiques publiques territoriales. Mais Chbaâtou pointe du doigt le mode de scrutin proposé qui, selon lui, n'est pas en fait direct. Pour qu'il le soit, «il faut que le territoire d'élection soit régional, ce qui permettra d'avoir un lien entre le territoire où l'élu est tenu de travailler et celui sur lequel il sera sanctionné politiquement», recommande le responsable de l'USFP. «L'opposition affichée par les partis de l'opposition

régionalisation avancée a été tellement forte, et l'expression a largement circulé, au point que tous les observateurs s'attendaient à un modèle de régionalisation qu'ils ne retrouvent pas dans le projet actuel». Mais le plus surprenant, c'est que même les partis au gouvernement et à leur tête le PJD jugent ce texte incomplet. «Notre parti est pour l'élaboration d'une seule loi organique sous forme de code dédié aux collectivités territoriales depuis la commune, en passant par la province jusqu'à la région», avance Saïd Khairoun, parlementaire du PJD et président de la Commission des finances et de développement économique de la première Chambre des représentants. Pour lui, un seul texte va permettre de définir clairement les attributions et les domaines de compétence de chaque collectivité territoriale et éviter par conséquent les interférences entre elles. Khairoun rappelle qu'en plus du projet sur la région, le gouvernement a remis aux partis politiques pour examen deux autres textes l'un sur les collectivités territoriales et l'autre sur le renouvellement des listes électorales.

Pour l'élection du président de la région, le PJD est pour l'adoption d'une liste régionale avec une représentativité préfectorale. Le président doit être élu parmi les trois premières listes gagnantes. «Il faut assurer à la région un financement important pour lui permettre de réaliser ses projets de développement», ajoute Khairoun. Pour sa part, Anas Doukkali, parlementaire et membre du bureau politique du PPS, constate que la libre administration n'est pas consacrée par le projet de texte sur la région. «Nous pensons que ce projet a mis beaucoup de verrous pour aboutir à cet objectif dans la mesure où il renforce la position du wali», explique Doukkali. Ce dernier rappelle la proposition de son parti qui consiste à laisser l'initiative et la libre décision entre les mains des élus et de renforcer parallèlement les pouvoirs de la justice et son champ d'intervention notamment en matière de gestion de conflits entre les élus et le wali. □

Noureddine ELAISSI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Comment certaines régions sortent du lot

• **La personnalité du président est déterminante**

• **Avec des moyens limités, le bilan de certaines régions reste positif**

• **Notamment en matière de désenclavement du monde rural**

COQUILLE vide, chambre d'enregistrement, opportunité de voyages... autant de griefs avancés pour qualifier l'expérience des régions. «Il ne faut pas généraliser, le bilan de certaines reste toutefois encourageant en dépit de moyens financiers et humains limités», tient à nuancer un ex-SG d'une grande région du Royaume. Ce dernier rappelle que pour qu'une région marche bien, il faut que deux conditions soient remplies en plus des moyens financiers. Une bonne entente entre le wali et le président de la région. Et que ce dernier doit avoir un profil de leadership et une compétence dans la gestion des affaires.

Notre source rappelle, à ce titre, les cas notamment de Aziz Akhannouch et Abdelali Doumou, ex-présidents des régions respectivement de Souss-Massa-Draâ et Marrakech, Ali Belhaj actuellement à la tête de la région de l'Oriental et Saïd Chbaâtou pour celle de Meknès-Tafilalet qui occupe également le poste de président de l'association des régions. Concernant les moyens financiers, ce dernier rappelle que le budget moyen d'une région est d'envi-



L'un des projets les mieux réussis dans les régions est celui du désenclavement du monde rural car mené avec des partenaires publics et privés nationaux et étrangers (Ph. Archives de L'Economiste)

ron 60 millions de DH par an. Presque la majorité sous forme de transferts de budget de l'Etat, à cela s'ajoutent des taxes portant sur quelques activités: carrières, chasse...

Mais certaines régions ont pu mobiliser des ressources financières supplémentaires importantes via des partenariats avec des départements publics et privés nationaux et étrangers pour la réalisation de certains projets portant notamment sur le désenclavement du monde rural. «Notre région a pu réaliser avec d'autres partenaires un bon travail en matière d'électrification, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de plus de 95%», se félicite Chbaâtou. Le même constat est valable pour l'eau potable et la construction de routes rurales. «En partenariat avec le département de l'Équipement, on a doublé la route reliant Meknès

à El Hajeb et on a construit 11 salles couvertes de sports au niveau de la région», ajoute Chbaâtou. Ce dernier tient à rappeler les actions menées sur le plan de la santé avec l'acquisition de 30 ambulances pour les communes et la prise en charge cette année des frais de 6 opérations à cœur ouvert au profit de malades nécessiteux. «Notre région a mobilisé près de 150 millions de DH pour contribuer avec d'autres partenaires à la réalisation d'un programme pour le désenclavement du monde rural: électrification, eau potable, pistes, équipements sociaux...», indique un responsable de la région de Rabat. Près de 140 millions de DH seront mobilisés pour la contribution à la réalisation d'un deuxième programme. □

N. E. A.

ANALYSE

Projet de loi organique sur la région Les avancées et les limites

• Election au suffrage direct, renforcement du rôle du président... les nouveautés

• Mais la relation entre wali et président reste ambiguë

• Le déficit de l'élite locale pose problème

- L'Economiste: A votre avis, l'avant-projet de la loi organique relatif à la région pourrait contribuer à la mise en place d'une décentralisation avancée?

- Abdallah Harsi: Si l'on compare le présent projet de texte à la loi qui régit la région actuellement, on peut dire que le projet instaure une régionalisation plus avancée dans trois domaines particuliers. Il s'agit de l'élection au suffrage direct des conseils régionaux, l'attribution au président du

conseil régional de la qualité d'autorité exécutive, et l'attribution à la région du pouvoir réglementaire, la transformation du contrôle du pouvoir central en un contrôle de légalité, avec intervention, en cas de désaccord, de la justice administrative. Cependant, l'avant-projet demeure, sur d'autres points, en-deçà de ce que les acteurs concernés et les observateurs intéressés espéraient. En effet, le texte sur la région est demeuré fidèle à l'approche prudente et progressive qui a été celle du législateur marocain en matière de décentralisation depuis 1960 jusqu'à nos jours.

- Est-ce que le projet de loi va atténuer l'effet de la tutelle sur les collectivités territoriales?

- Le projet de texte ne parle pas de tutelle, mais de «contrôle administratif de la légalité des délibérations et décisions» (chapitre III de la deuxième partie). Le contrôle d'opportunité n'a cependant pas disparu comme on pourrait le croire à la lecture de l'intitulé du chapitre III. En effet, le projet

organise trois systèmes de contrôle, dont les deux premiers concernent la légalité (articles 101 et 102), et le troisième l'opportunité. Dans ce dernier cas, les décisions du conseil régional relatives à certains domaines de compétence, considérés comme particulièrement importants, sont soumises à un système de visa, qui ressemble fort à un contrôle a priori. Parmi ces domaines, on retient notamment le budget, le plan de développement régional et la plan régional d'aménagement du territoire.

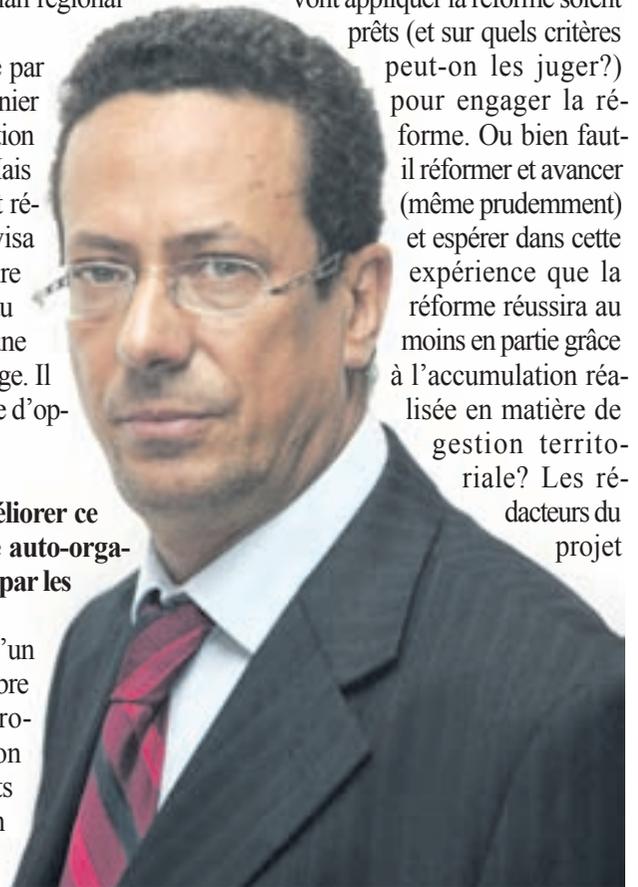
Le visa doit être accordé par le wali de la région si ce dernier ne manifeste pas son opposition dans un délai de 20 jours. Mais le texte ne dit rien sur le sort réservé à ces décisions si le visa n'est pas accordé et n'instaure pas une procédure de déferé au tribunal administratif, ni aucune autre procédure en cas de litige. Il s'agit donc bien d'un contrôle d'opportunité (art. 103).

- Comment peut-on améliorer ce projet pour aboutir à une auto-organisation et une gestion libre par les régions?

- L'auto-organisation est l'un des attributs du principe de libre administration. Dans le projet actuel, l'auto-organisation n'existe pas. Certains aspects importants de l'organisation administrative interne de la région sont fixés d'avance par le projet, et la région n'est pas compétente pour les modifier. Il s'agit par exemple des commissions permanentes obligatoires. Et l'organigramme de la région est déterminé par décision du ministre de l'Intérieur, la direction générale des services de la région est créée par le projet et dirigée par un DG nommé par le pouvoir central. A signaler également que l'exécution des projets de la région est placée entre les mains d'une agence régionale d'exécution des projets prévue par le projet de loi organique. Son directeur est nommé par le pouvoir central, alors que cette agence est financée par la région. Le président de la région nomme aux autres emplois, mais il ne peut ni créer ni supprimer des postes.

- Au-delà des textes, la pratique sur le terrain a montré un déficit alarmant au niveau de la qualité de l'élite politique locale. Ne pensez-vous pas que cela représente un sérieux obstacle pour le développement de la régionalisation au Maroc?

- En matière de réformes importantes, comme celle de la régionalisation, on se trouve presque toujours devant une même question: faut-il attendre que les acteurs qui vont appliquer la réforme soient prêts (et sur quels critères peut-on les juger?) pour engager la réforme. Ou bien faut-il réformer et avancer (même prudemment) et espérer dans cette expérience que la réforme réussira au moins en partie grâce à l'accumulation réalisée en matière de gestion territoriale? Les rédacteurs du projet



Pour Abdallah Harsi, professeur de droit public à l'Université de Fès, le projet de texte sur la région est demeuré fidèle à l'approche prudente et progressive qui a été celle du législateur marocain en matière de décentralisation depuis 1960 jusqu'à nos jours (Ph. privée)

estiment, semble-t-il, que malgré les problèmes qui apparaissent de temps à autre dans la gestion locale, on ne peut préjuger de l'avenir. D'autre part, il ne faut pas oublier que le contexte politique et constitutionnel actuel est différent et instaure comme principe le lien entre responsabilité et reddition des comptes. □

Propos recueillis par
Noureddine EL AISSI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Immobilier / Auto-Moto

LOTS DE TERRAINS DANS
PARC INDUSTRIEL
(BLED SOLB)

A 3 MIN DE L'ÉCHANGEUR
AIN HARROUDA

TITRES FONCIERS DISPONIBLES

SURFACES À PARTIR DE 2000 M²

TEL: 06-14-56-73-62

WWW.PARC-INDUS-SOLB.MA

1253

Derniers appartements neufs à Vendre 100 à 190m² / très haut standing situés sur grande artère à Casablanca, Vue dégagée, ensoleillés, double Vitrage, Climatisation intégrée, parkings titrés, livraison immédiate

Tél: 0522 48 04 81 / 0522 27 34 47
et 0662 02 98 53

1300

Vend APPT à Casablanca centre ville, derrière Lydec Diouri, de 118 m², excellente finition, comprenant un hall d'entrée grand placard, un double salon sur 2 niveaux avec clim. réversible et toilettes de réception, un second hall près des chambres avec 3 placards, 2 chambres avec placards, un espace bureau pour enfants avec double placards, une cuisine moderne entièrement équipée (cuisine Arnaud, plaque 5 feux avec hotte de marque Franke, grand four électrique, micro-onde, double frigo/congélateur, lave vaisselle et lave linge de marque Whirpol...), une salle de bain refaite à neuf très design. Prix: 1 700 000 DH. Tél :05 22 44 16 78 (inter. s'abstenir).

1GKJ

Superbe bâtiment à louer, situé sur grande avenue à 5mn du centre de Casablanca, comprenant trois plateaux de bureaux paysagers de 800 m² chacun, un restaurant panoramique vue sur mer, salle de conférence, parking privé pour 60 Voitures, conviendrait pour siège social de grande société, Tél: 0522 35 42 20 /30 et 0661 40 85 60

1300

A louer Coquet appart ensoleillé RDC ds 1 Résidence gardée derrière COC tennis. Tout en marbre et luxueusement meublé avec double vue et terrasse sur gd jardin. Double salon, 2 gdes pièces, gde cuisine équipée, SDB et toilettes réception. Parking à volonté, tel et wifi. 15 mn du centre ville 5m accès autoroute 12 500 Dh.

Tel 06 25778051

1STG

Pour Vos Annonces
Contacter notre service
commercial au :

Tél.: 0522 95 36 00 -
Fax: 0522 36 46 32

L'essentiel de l'actualité dans votre boîte mail
9h30, 21h la newsletter
de leconomiste.com

Inscrivez-vous